

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023_001

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 27
Date de Convocation	30 mars 2023		
Séance du	5 avril 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : C. LEVY à F. PLUJA – J. BADIE à A. BAUER – P. DONOT à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – T. RENARD à A. LOPEZ – C. BALDO à V. GUILLEMIN – H. BARBAROS à A. LOPEZ</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Alain CORDERO</p>			

OBJET : **Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) sur base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) – Année 2023**
Budget principal de la commune de Pollestres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.1111-2 et L.2312-1.

Après la présentation du rapport de Monsieur le Maire, qui présente à l'assemblée les axes directeurs des orientations budgétaires qui vont structurer le budget principal de la Commune en 2023 ainsi que les priorités à mettre en œuvre en termes d'actions et de projets structurants, Monsieur le Maire engage le débat au sein de l'assemblée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023 ;
- **PREND ACTE** de l'existence du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

Mis en ligne le 11/04/2023

REÇU EN PREFECTURE
le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com